

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JAMETZ
DU 29 NOVEMBRE 2012**

Le 29 Novembre 2012, à vingt heures, le Conseil Municipal de Jametz, légalement convoqué le 26 Novembre 2012, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : M. LAMBERT Norbert, M. QUINTIN Pascal, M. GERARD André, Mme HERBIN Eliane, M. DEHUT Bernard, M. ROSQUIN Jean-Jacques et M. MINE Sébastien.

Absents : M. BERT Patrice, M. MALCUIT Ludovic, Mme GUITTON Gaëlle.

Excusé : M. GILMAIRE Fabrice

Ordre du jour :

- ◆ Parc éolien sur le territoire de Jametz,
- ◆ Recrutement d'un agent recenseur,
- ◆ Désignation d'un délégué suppléant CODECOM,
- ◆ Détails de la facture de l'entreprise TPR de la Woëvre (travaux de voirie),
- ◆ Questions diverses.

**LE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE
JAMETZ : EXPLICATION DE FLORIENT RUIZ**

En Présence de Messieurs Claude LEONARD et Jean-Marie BRADFER.

Présentation de l'entreprise OSTWIND	
<u>Entreprise OSTWIND</u> : Groupe familial, Créé en 1992 en Allemagne, Filiales : France, République Tchèque, Equipes : 100 personnes	<u>En France</u> : Représentant : Monsieur KAYSER Date de création : 1999 Raison sociale : OSTWIND INTERNATIONAL SAS Nb d'éoliennes : environ 100 Equipes : 30 personnes Bureaux : Strasbourg, Fruges, Toulouse, Tours, Amiens

Expérience :

2 projets : CC des 2 Rivières ⇨ 19 éoliennes 38 MW

CC Pays Haut Val d'Alzette ⇨ ZDE (Zone de Développement Eoliennes) 54 MW

Ils sont présents dans le Nord avec un parc de 70 éoliennes, un parc de 14 éoliennes, un parc de 6 et un parc de 2.

Confort d'une prestation clef en main :

- **Développement** : mesure des vents, négociation foncière, demande de permis de construire...
- **Construction** : demande de raccordement, mesures compensatoires,....
- **Exploitation** : gestion technique et administratives des installations
- **Aspects Juridiques et Financiers.**

Les éoliennes sont achetées à un fabricant, et l'entreprise fait appel à des entreprises locales.

Les enjeux :

Soutien à une politique nationale et européenne,
 Indépendance énergétique,
 Limitation du réchauffement climatique,
 Développement durable/coût énergie,
 Echanges sur les impacts (visuel...),
 Des retombées économiques localement sur le territoire qui permet un nouveau projet (amélioration du cadre de vie des habitants...).

Secteurs potentiels :

- CC Région de Damvillers – secteur commune Jametz- Delut
- 6 éoliennes potentielles à Jametz
- Aucune contrainte avec Marville

Contraintes : les ondes, radars au sol avion

Hypothèse des retombées économiques :

Exemple : éolienne de 2MW, productible 2500h/an

Fiscalité pour la commune = 3500€/éol/an (si fiscalité unifiée, alors reversement par la codecom)
 + Prestation Locale de Service = 1500 €/éol/an
 + Mesures compensatoires et d'accompagnement = à définir en fonction du projet
 + Loyer foncier = 3050 €/éol/an

Total (minimum garanti) pour une commune sans terrains communaux = 5000€ /éol/an+accompagnement = **5000 €/éol/an + accompagnement**
 Total (minimum garanti) pour une commune avec terrains communaux = 8000 €/éol/an + accompagnement = **8000 €/éol/an + accompagnement**
 + Création d'emplois dans le secteur.

6100 € par éolienne par an donné par OSTWIND
 Répartition entre la Commune et la CODECOM : 16000 €

Durée d'étude : 6 ans
 Permis de construire : 1 an
 Bail : 25 ans reconductible 15 ans.

Aujourd'hui, l'acoustique est quasiment inexistant (les éoliennes sont installées à 500 m minimum des habitations), s'il y a un problème du au vent (expertise et visite de sites).
 Au niveau santé, il n'y a aucun effet néfaste
 La biodiversité : les associations environnementales étudient le site pendant un an et observent le comportement des animaux (l'impact est très minime).

DELIBERATIONS

➤ **Recrutement d'un agent recenseur**

Le Maire informe le CM que le recensement de la Commune aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. Et pour cela un agent recenseur doit être recruté. Le Maire propose au CM Monsieur Sébastien DEWET au poste d'agent recenseur de la commune. Il percevra une indemnité de 588 euros. Le Maire explique que cette somme est versée par l'insee sur le compte de la commune, puis la commune la reverse à l'agent recenseur.

Il propose au CM de voter.

Après en avoir délibéré, le CM accepte le recrutement de Monsieur Sébastien DEWET en tant qu'agent recenseur de la commune.

➤ **Désignation d'un délégué suppléant CODECOM**

Madame Eliane HERBIN se propose en tant que délégué suppléant de la Codecom du Pays de Montmédy.

➤ **Demande de participation de la Commune suite aux travaux de drainage**

Pendant les travaux de drainage de M. LAMBERT, M. DEHUT a demandé un devis pour évacuer les eaux du chemin qui se déversent sur la parcelle communale qu'il a en location.

Il prend contact avec le Maire sur une éventuelle participation communale, celui-ci contacte plusieurs conseillers municipaux disponibles, et qui sont d'accord sur le principe.

Des travaux d'écoulement d'un autre aqueduc sont aussi réalisés, et M. GUILLAUME accepte le raccordement sur le collecteur de son drainage.

Après en avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité de régler la totalité du montant soit 2 493.50 € HT.

M. LAMBERT propose de verser une indemnité de 500 € pour le passage et le raccordement au drain communal.

M. LAMBERT se retire. Après délibération, le CM accepte à l'unanimité l'indemnité.

INFORMATIONS

➤ **Détail de la facture de l'entreprise TPR de la Woëvre (travaux de voirie)**

Travaux supplémentaires en raison de la future maison de Monsieur GIIMAIRE : dépôt du permis de construire entre le devis et la réalisation des travaux.

Soit un supplément total de 28 871.69 € HT

➤ **Facture de la SOCOGETRA (travaux de voirie)**

Le Maire explique qu'il y a une erreur de facture, car l'entreprise a comptabilisé 86 tonnes en plus soit 8312,90 € HT.

Les membres du CM refusent de payer cette facture.

➤ **Sapin de Noël**

Il est offert par l'ONF et ornera la Mairie.

➤ **Prochaine réunion**

Le Maire rappelle la date de la prochaine réunion qui aura lieu le vendredi 14 décembre 2012 à 20 h avec Mme AUDEMA de l'entreprise Atelier Paysage.